

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 6 décembre 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale (arrivée à 20h40).

Absents : MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX, DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Pierre NOEL.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Délibération n°2025/085

Objet : Présentation du rapport d'activité 2024 de Ploërmel Communauté.

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activités 2024 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de Ploërmel Communauté.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Pierre NOEL,
Secrétaire de séance